

Dossier d'inscription

- Fiche d'inscription avec 2 photo d'identité
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- Curriculum vitae actualisé.
- Attestation recensement OU certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les Français de moins de 25 ans)
- Attestation de prévention et secours civique niveau 1 (PSC1)
- La ou les attestations (copies des diplômes et/ou des attestations des employeurs) justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté relatif à la mention (voir ci-dessus).

En plus des documents prévus par l'arrêté, les CEMEA vous demandent :

- Lettre de motivation à l'entrée en formation
- Une fiche de poste délivrée en conformité avec les attendus du diplôme, signé et tamponnée par l'employeur ou l'entreprise d'accueil visée pour l'alternance
- Fiche synthétique exposant l'intitulé et la description du projet de développement pour soutenir le parcours de formation DESJEPS
- L'attestation d'accord de votre employeur pour la prise en charge financière de la formation. (ou de l'OPCO correspondant). en vue d'établir la convention ou contrat de formation signé et tamponné par l'organisme ou le contractant payeur.

L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS EST OBLIGATOIRE POUR ENREGISTRER VOTRE INSCRIPTION

Contacts

Pour tous renseignements contactez notre secrétariat à l'animation professionnelles par mail sur accueil@cemea-paca.org ou au 04 91 54 25 36

Tarifs et aides financières

Montant de la formation sans aides : 10 500 €

La formation peut être pris en charge par :

- Un employeur via un contrat d'apprentissage ou via leur OPCO
- Nous vous invitons à consulter votre espace Compte Personnel de Formation sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute information concernant l'adaptation des moyens de la prestation pour des personnes en situation de handicap merci de prendre directement contact ci dessous pour être mis en relation avec le référent handicap du site de formation : accueilhdp@cemea-paca.org

Les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés

Ce diplôme d'État enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. RNCP4910 active jusqu'au 01-01-2025) est classé au niveau 6 - pour plus d'information : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4910/>

La personne titulaire de ce DES JEPS peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et médico-social. Il/Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale.

Suite du parcours possible dans la filière professionnelle : non Suite du parcours possible hors filière JEPS ou apparenté ; CAFDES ou DEIS

Conditions Générale de ventes

Elles sont disponibles en ligne à l'adresse suivante:
<https://cemea-formation.com/CGV/>



Dernière mise à jour le : 13/05/2024



DES JEPS

Animation Socio Educative ou Culturelle
Direction de structure et de projet

27 janvier 2025 au 26 novembre 2026
à Marseille

Formation possible en
Apprentissage !



sous réserve d'accord de financement

📍 47 rue neuve st Catherine 13007 Marseille
☎ 04 91 54 25 36
✉ accueil@cemea-paca.org
📘 CEMEA PACA
📷 [cemea_paca](https://www.instagram.com/cemea_paca)

CEMEA
L'ELAN FORMATION
Provence Alpes Côte d'Azur

DESJEPS -Animation Socio-Educative ou Culturelle

Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport est un titre de niveau VI (soit équivalent au BAC+3). Il permet à son titulaire d'exercer une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.



Prérequis

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises prévues à l'article 10 du décret n° 2006-1419 du 20 novembre 2006 sont les suivantes :

- soit être titulaire du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ou de diplômes reconnus équivalents
- soit être titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ex niveau III) dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 6 (ex niveau II) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- soit justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum.

Dans tous les cas être titulaire du PSC1 ou équivalent SST

Objectifs

Il atteste l'acquisition des compétences à l'exercice du métier de directeur de structure et / ou de directeur de projet de développement DES JEPS spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » confère à son titulaire les compétences suivantes, attestées par le référentiel de certification :

- préparer la prise de décision stratégique.
- piloter le projet de développement d'une organisation.
- diriger une organisation.
- réaliser le bilan d'activité d'une organisation.
- organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Les compétences à acquérir dans le cadre de la mention « Directeur de structure et de projet » sont les suivantes

- fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire.
- concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire.
- accompagner les instances élues dans la formalisation de projets de développement.
- analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure.
- concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement.

Les types d'emplois principalement visés sont :

- Direct.eur.rice, chef.fe de projet, direct.eur.rice d'équipement, délégu.e régional, responsable de secteur, direct.eur.rice de service, direct.eur.rice de structure.

Contenu de la formation

La formation est structurée en 4 unités capitalisables (UC)

UC1 : Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur

UC2 : Etre capable de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur

UC3 : Etre capable de diriger un projet de développement

UC4 : Etre capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

Les possibilités de valider un ou des blocs de compétences

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC.

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Pour plus de renseignement, joindre notre secrétariat.

Méthodes utilisées

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage. La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Modalités d'évaluation

Le DES JEPS est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (DRAJES PACA ex DRDJS CS), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC). Suite au jury final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves en vue de l'obtention du diplôme. Il reçoit néanmoins de la part de la DRAJES les attestations des UC acquises.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, avant la date limite d'inscription
- Avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente des Ceméa <https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>
- Réussir les tests de sélection constitués d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Dates clés :

- Temps de formation : 700h de formation en centre et environ 2000h sur le terrain.
- Réunion d'information collective à définir à la maison de L'ESS : 2 place Felix Baret 13006 Marseille
- Inscription gratuite et obligatoire avant le 13 décembre 2024
- Epreuves d'admission sur convocation du 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025
- Commission d'Accès à la formation le 17 janvier 2025
- Positionnement première semaine de formation

91%
de réussite
à l'examen

+91% des stagiaires suivent
la totalité de la formation